

L'Éditorial de Coulibaly T. Ibrahima

Trop de grèves tuent le développement



Deux mois durant, le système éducatif ivoirien a arrêté de fonctionner au cours du premier trimestre de cette année. Du 22 janvier au 25 mars, le savoir n'a pas été dispensé à nos enfants. Les enseignants ont déserté, les salles de classes

et les amphithéâtres, livrant ainsi écoliers, élèves et étudiants à eux-mêmes, au grand dam de leurs parents.

Le processus de perfectionnement, de transmission du savoir et d'amélioration des connaissances, a été arrêté pendant tout ce temps. Un arrêt préjudiciable au progrès. Un pied de nœud au développement.

Le développement auquel tout pays et tout peuple aspirent. Les grèves ne sauraient changer cette aspiration?

Les enseignants ont le droit de grève, certes, mais les apprenants aussi ont le droit à la formation. Tout le monde a des droits. Les appels du pied des élèves qui ont « riposté » par des manifestations pour la reprise des cours ; de même que les marches des parents d'élèves pour la même cause l'ont révélé. Mais sommes-nous capables d'en user modérément afin de ne faire pencher la balance ni d'un côté, ni de l'autre ?

La quête du développement saurait-il s'accommoder d'enseignements, qui, même s'ils ne sont pas au rabais, souffrent d'arrêts intempestifs ?

Dans l'enseignement général, l'année scolaire doit durer 34 semaines soit 1020 heures pour respecter les normes de l'UNESCO. Pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, il faut 1188 heures. La Côte d'Ivoire peut-elle se permettre sans cesse de refaire ces programmations pour s'adapter aux normes internationales? Il vaut mieux se conformer dès le départ que de colmater chaque fois les brèches par des cours de rattrapage à n'en point finir.

La jeunesse, l'avenir du pays, la relève qui se forme pour contribuer au développement doit-elle être sacrifiée sur l'autel du droit de grève des maîtres ?

Une nécessaire entente s'impose. Un dialogue permanent est à instaurer. Parce qu'en définitive, nous sommes tous gagnants dans un cas ou tous perdant dans l'autre.

Directeur Général

DROIT DE GREVE ET DROIT A LA FORMATION : LA NECESSAIRE MISE EN ADEQUATION



SOMMAIRE

- Qui sommes-nous..... 2
- L'Actualité..... 3
- L'Etat de la cohésion sociale.....4-5
- Le Plaidoyer..... 6
- L'OSCS mouvement..... 7
- Le Zoom sur..... 8

L'OBSERVATEUR de la Cohésion Sociale

Rédaction : OSCS sis aux II-Plateaux 7^{ème} Tranche non loin du pont reliant la 8^{ème} Tranche.

04 BP 1861 Abidjan 04, Tél: 22426734

Site web: www.oscs.solidarite.gov.ci

Facebook: Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale/OSCS

Directeur de la Publication : COULIBALY Tiohazon Ibrahima

Rédacteur en chef : YAOBI Zeguela

Secrétaire Général de rédaction : Ningan Moussa COULIBALY

Editeur : Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale

Tirage : 2000 exemplaires

LES FEMMES DANS LE MECANISME DE L'ALERTE PRECOCE

500 monitrices engagées aux côtés de l'OSCS pour le renforcement de la cohésion sociale

L'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) développe un réseau national de moniteurs pour l'alerte précoce. Il compte à ce jour 1823 moniteurs dont 500 femmes.

Des femmes de toutes les catégories socio-professionnelles engagées pour l'alerte précoce

Les moniteurs du Mécanisme d'Alerte Précoce (MAP) de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) sont des bénévoles sur toute l'étendue du territoire. Ils font remonter à l'OSCS les informations de terrain sur les faits susceptibles de troubler la cohésion sociale. Ils sont au total 1823 à ce jour. Parmi eux des femmes, 500 représentantes de la gente féminine. Elles sont de toutes les catégories socio-professionnelles. Des femmes au foyer, des enseignantes, des restauratrices, des aides-soignantes, des commerçantes, des agricultrices, des assistantes sociales, des étudiantes et des élèves etc... Des dames et des jeunes filles de tous âges, très engagées pour l'alerte précoce.

Des médiatrices de Paix devenues monitrices

Lorsqu'en 2016, l'OSCS recherchait par le bouche à oreille des volontaires, il avait déjà pris en compte la notion du genre. Ainsi, un point d'honneur a été mis sur la sensibilisation des femmes. Sur 288 moniteurs recrutés en 2016, 67 étaient des femmes. Un an plus tard, en 2017 ce nombre est passé à 230 sur un total de 1260.

Le projet de formation des femmes comme médiatrices de paix initié par l'ONUFemmes va booster le nombre de monitrices de l'OSCS. En effet, 178 des femmes formées vont manifester leur intérêt pour le MAP de l'OSCS. Ainsi, le nombre de monitrices va-t-il doubler pour atteindre 460 sur un total de 1723 en 2018. A ce jour, ce sont 500 monitrices sur un total de 1823 qui sont engagées dans l'alerte précoce auprès de l'Observatoire.

La cohésion sociale la récompense de leur engagement

Pourquoi ces femmes se sont-elles impliquées dans cette activité bénévole, nécessitant une certaine organisation ?

Selon Mlle O. Sally, monitrice de l'OSCS à Abobo depuis deux ans : « je fais cette activité pour la paix tout simplement ». Pour cette jeune dame, la Paix n'a pas de prix. Se disant très satisfaite de la collaboration avec l'OSCS, Sally renchérit pour dire : « *il est vrai que c'est du bénévolat mais nous sommes tous heureux et épanouis quand il y a la cohésion sociale autour de nous. C'est notre récompense.* »

Plus ancienne parce que monitrice de l'OSCS depuis 2016 à Korhogo, Mme Dosso K. soutient comme raison de son engagement dans l'activité: « *c'est un grand plaisir de donner des informations pour sauver des vies et renforcer les liens d'une bonne cohabitation pour ne plus vivre les moments de crises que nous avons connus.* »

Les femmes, des monitrices innées

D'un naturel plus attentives, méticuleuses et minutieuses, les femmes semblent être faites pour le monitoring. C'est en tout cas ce qui paraît avec celles qui sont engagées dans le mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS. Elles pour qui tout semble couler de source avec cette activité, le travail s'organise à plusieurs niveaux. D'abord l'information de première main avec un réseau d'amis et de connaissances dans les quartiers et sous quartiers des villes qu'elles couvrent pour le monitoring. Elles font de même pour les villages rattachés aux sous-préfectures qui dépendent d'elles pour le monitoring. Ensuite le recoupement des faits à plusieurs niveaux pour rechercher l'information vraie, afin de permettre aux autorités d'apporter les réponses adéquates.

Donneuses de vie, les monitrices du MAP de l'OSCS, prennent à cœur leur contribution à la prévention des conflits en Côte d'Ivoire par l'alerte précoce. Faire de l'alerte précoce est une autre opportunité d'exprimer leur attachement à la vie.



Des monitrices de la zone ouest lors d'une session de renforcement de capacités sur le mécanisme de l'alerte précoce de l'OSCS, le 28 août 2018 à l'hôtel Amoitrin à Man

GREVE DANS LE SYSTEME EDUCATIF : L'ECOLE SECQUEE PAR DES MANIFESTATIONS

Le système éducatif a été perturbé durant le premier trimestre de cette année 2019 par la grève des enseignants du primaire, du secondaire et de ceux du Supérieur. Ces manifestations ont entaché les relations entre les enseignants et leurs hiérarchies. Tout comme elles ont entraîné la colère des parents d'élèves et impacté négativement les activités économiques.

Le primaire et le secondaire commencent la grève

Les enseignants du primaire et du secondaire, membres du Mouvement des Instituteurs pour la Défense de leurs Droits (MIDD) et de la Coalition des Syndicats du Secteur Education/Formation de Côte d'Ivoire (COSEF-CI) ont observé un arrêt de travail du 22 janvier au 25 mars 2019. Ils revendiquaient ainsi de meilleures conditions de travail à travers notamment la revalorisation des primes de logement, la suppression des cours du mercredi au primaire et de la fonction d'instituteurs adjoints. Au tableau des revendications, il y avait également la relance des concours des instituteurs ordinaires ainsi que l'intégration à la fonction publique des 97 enseignants contractuels radiés le 10 juin 2014. Ces derniers avaient organisé des mouvements qui ont conduit à un arrêt de travail les 22 et 23 Janvier 2014 afin d'obtenir de meilleures conditions de travail.



Marches organisées par des syndicats de l'enseignement secondaire à Bouaflé

L'Université Félix Houphouët-Boigny rejoint la contestation

Les enseignants et chercheurs de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (UFHB) réunis au sein de la Coordination Nationale des Enseignants du Supérieur et Chercheurs de Côte d'Ivoire (CNEC) ont entamé eux aussi une grève d'un an. Onze (11) d'entre eux ont été sanctionnés (Suspensions et révocations) par le Conseil de Discipline de l'Université de Cocody pour des faits de violence sur des membres du Conseil de Gestion de ladite structure de discipline. Le 21 et le 28 février, en soutien à la CNEC, des enseignants membres du Collectif des Enseignants Chercheurs (CODEC) ont organisé une marche de protestation sur l'Université Félix Houphouët-Boigny. La FESCI en a fait de même de son côté, pour exiger la libération des enseignants détenus et la reprise des cours dans le secondaire et le Supérieur. Les différentes manifestations d'élèves du secondaire ont fait plusieurs blessés à Abidjan, Brobo et Guiglo. De même qu'elles ont occasionnées des destructions de véhicules et des interpellations.

Les grèves doivent-elles être imposées à tous ?

A Abidjan, comme dans certaines villes de l'intérieur du pays telles que Guiglo, Danané, Ferkessedougou, Taï, Biankouman, M'Batto, Divo, Katiola, Soubré, Kani et Méagui, les élèves et même des enseignants des établissements publics ont délogé leurs camarades du privé et du public qui n'observaient pas la grève.

A Man, profitant de cette situation de trouble des individus venus du quartier Koko ont agressé les élèves des Lycées Modernes 1 et 2 et ceux du Collège Moderne.

A Cocody, comme dans plusieurs villes de l'intérieur, désireux de reprendre le chemin de l'école, des élèves du Lycée Classique et du Lycée Moderne ont manifesté dans les rues précisément en face de la RTI le 12 mars 2019.



Manifestations d'élèves contre les grèves intempestives des enseignants le 26 février 2019 à Dimbokro.

Après plus de 02 mois de grève, malgré l'annonce de la reprise des cours par le Ministère en charge de l'éducation pour le 04 mars 2019, et en dépit des rencontres initiées au cours de la semaine du 11 au 16 mars, la grève des enseignants s'est poursuivie la semaine suivante dans plusieurs localités principalement au niveau du secondaire.

La recherche de solutions

A Abidjan comme à l'intérieur du pays, des parents d'élèves sensibilisés au calme et à la retenue face aux mouvements de grève des enseignants, ont multiplié les appels à la discussion entre les enseignants et le Gouvernement.

Le 1^{er} mars 2019, après une rencontre avec le Premier Ministre, le directeur de la COSEFCI a suspendu son mot d'ordre de grève. Les deux membres de la CNEC préalablement mis aux arrêts, ont été libérés et le 04 mars 2019, les cours ont repris dans les universités publiques. Quant à la plateforme du préscolaire, du primaire et du secondaire, elle a accepté de reprendre les cours le lundi 25 mars après l'Assemblée Générale qui s'est tenue le samedi 23 mars.

L'Ecole a arrêté de fonctionner et les enseignements n'ont pas été dispensés pendant deux mois. Plusieurs commerces ont été forcés de fermer pour éviter d'être la cible des badauds qui profitent des manifestations pour piller les commerces. Les élèves ont été absents des classes sur une longue durée. Quel gâchis ! En plus d'avoir effrité les relations entre les enseignants et leur tutelle, fait des blessés, entraîné des interpellations et des sanctions, ces grèves des enseignants ont entraîné un retard qui pourrait influencer la qualité de l'enseignement et impacter négativement les progressions de l'année académique, tout comme les résultats de fin d'année. Les relations entre élèves et forces de l'ordre se sont fragilisées dans les localités où ces forces de l'ordre ont été la cible des manifestants.

Ferdinand MEKAPEU

L'Etat de la Cohésion Sociale

ROUTE, LE FEU, LES EAUX ET LES GREVES : DES CHIFFRES ALARMANTS

Le premier trimestre 2019 a été fortement marqué par des faits relevant de plusieurs dimensions. Il s'agit notamment de dimension défense/sécurité avec des faits d'accidents, de criminalité et celle de la diversité avec le respect et l'intolérance manifestés par les affrontements et conflits communautaires comme sous-dimensions.

FREQUENCE DES FAITS PAR DIMENSION			
DIMENSION	SOUS-DIMENSION	Nombre de faits	Proportion en %
DIVERSITE	Respect et tolérance	32	0,72
	Accident	4047	90,48
DEFENSE/ SÉCURITÉ	Criminalité	52	1,16
	Gouvernance	329	7,36
INCLUSION	Accès aux services d'éducation pour tous	13	0,29
	TOTAL	4473	100

174 morts à cause de l'imprudence sur les routes

De 3066 accidents de la route au dernier trimestre de l'année 2018, l'on est passé à 3422 pour le premier trimestre 2019 selon les données enregistrées par l'OSCS et le GSPM. Ces accidents ont fait 174 morts et 6522 blessés soit un total de 6696 victimes. Ces accidents impliquent aussi bien les véhicules, les motos et les tricycles. Selon le groupement des sapeurs-pompiers militaires, et comme nous le relevions dans les numéros précédents de notre bulletin, ils sont encore dus à l'imprudence des usagers et au manque d'entretien des véhicules qui sont en partie vétustes.



Car renversé dans un ravin sur l'axe Bouaké-Tiébissou le 25 Janvier 2019

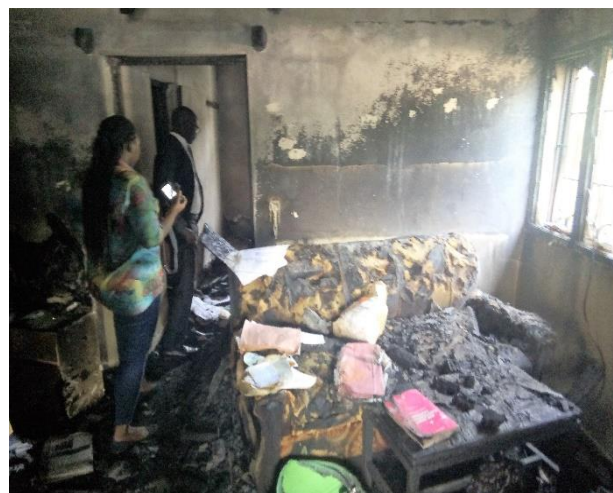
Cependant, la croissance du nombre d'accidents s'explique également par la densité des mouvements de population liés aux activités du nouvel an. En effet, trouvant la période propice pour augmenter leur revenu, les conducteurs travaillent

pendant plus de temps et conduisent avec plus d'insouciance.

Attention les incendies rôdent toujours

Selon les données recueillies par l'OSCS et le GSPM au cours de ce trimestre, ce sont 608 incendies qui ont été enregistrés. Soit 235 cas de plus que le trimestre précédent. Plus de la moitié de ces incendies sont des incendies de maisons. Ils ont fait 07 morts dont 02 hommes, 01 femme et 04 enfants dont 03 garçons et 01 fillette ; 10 blessés (hommes).

Les pertes matérielles se présentent comme suit : 55 habitations détruites par le feu.



Maison incendiée à Aboboté sous quartier Obama city le 26 février 2019

Parmi ceux qui ont fait des dégâts humains, il faut mentionner d'abord celui d'Abobo-Baoulé dans la nuit du 06 au 07 février avec 01 mort, puis celui de San-Pedro (quartier Victor Ballet) le 09 février avec 01 mort, 01 blessé. A Adjamé (Bracodi), le 17 février un autre incendie a fait 01 mort et 09 blessés. Enfin, il y a celui d'Aboboté, (quartier Obama City) où le 26 février qui a emporté 04 personnes 01 femme enceinte et ses 03 enfants (02 petits garçons et 01 petite fille).

Autres sinistres : tornades, effondrement et éboulement

Aux accidents et les incendies s'ajoutent des cas de tornades, un effondrement de bâtiment et un éboulement qui ont été enregistrés au titre des sinistres. En ce qui concerne les tornades, ce sont

sept (07) localités qui ont été touchées faisant 38 blessés dont 03 enfants, plus de 250 maisons écroulées ou décoiffées avec de nombreux autres dégâts matériels. Le cas d'écroulement de bâtiment noté est celui du 29 mars à Cocody Riviera Palmeraie qui a fait 01 mort et 01 blessé. Quant à l'éboulement, il a eu lieu le 19 février à Angré château, fin goudron, terrain SOTRA dans un ravin utilisé comme décharge par des riverains où deux (02) adolescent été engloutis.

Les chiffres de la criminalité remontent

Selon les données recueillies par l'OSCS, en comparaison du dernier trimestre de 2018, les diverses formes d'agressions sont en hausse. En effet pour ce trimestre, elles ont fait 25 morts causés par les agressions avec arme à feu dont 03 par des coupeurs de route. Cela représente plus du double du trimestre dernier selon les faits enregistrés par l'OSCS. Pour ces faits enregistrés le préjudice provoqué par ces agressions et vols est de plus de quatre-vingt-dix-huit millions cent-cinquante-mille (98 150 000) francs CFA. Cette somme est le produit des agressions à l'arme à feu dont cinquante-quatre millions de francs CFA (54000000) sont le fait des coupeurs de route.

Les grèves paralysent l'Administration préfectorale et l'école ivoirienne.

Dans l'**Administration préfectorale**, la grève des agents du Syndicat National des Agents du Ministère de l'Intérieur (Synamici) qui avait repris le 05 novembre a été suspendue le 04 mars pour une période de 02 mois pour selon eux donner une chance aux négociations avec les autorités compétentes.

Dans le **secteur Education-Formation**, au primaire et au secondaire, un arrêt de travail a été observé du 22 janvier au 25 mars par les enseignants membres de la Coalition des Syndicats du Secteur Education/Formation de Côte d'Ivoire (Cosef-ci) et du Mouvement des Instituteurs pour la Défense de leurs Droits (Midd). Dans le supérieur, l'Université Félix Houphouët-Boigny (Ufhb) d'Abidjan, les membres de la Coordination Nationale des Enseignants du Supérieur et Chercheurs de Côte d'Ivoire (Cnec) ont entamé eux aussi une grève d'un an. Le 21 et le 28 février, en soutien à la Cnec, des enseignants membres du Collectif des Enseignants Chercheurs (Codec) ont organisé une marche de protestation au sien de l'Ufhb.

L'Intolérance et le manque de confiance font le lit des conflits !!!

29 conflits, 12 morts et 66 blessés, tel est le tableau qu'offrent les affrontements au cours de ce trimestre.

07 bagarres de groupes ont été enregistrés qui ont fait au total 08 morts et 13 blessés au nombre desquelles 02 affrontements de groupes de syndicats de transporteurs.

Les plus importants en nombre sont les conflits communautaires (10), les conflits fonciers ruraux (07), et les conflits entre populations et Force de Défenses et de Sécurité (05) qui ont fait (02) mort et 53 blessés au total.



Habitation détruite par des jeunes lors du conflit intercommunautaire à Bin-Houyé du 31/03/2019

Ces différents affrontements montrent le niveau d'intolérance des populations mais aussi la fragilité des liens sociaux. Cela est dû à la méfiance que se vouent les populations entre elles mais aussi le manque de confiance qu'elles éprouvent à l'égard de certaines structures de l'Etat. Elles se rendent systématiquement justice lorsqu'elles se sentent agressées, sans attendre l'intervention de l'Etat qui est le garant de leur sécurité. Si nous souhaitons voir le vœu d'unité nationale réalisé, il nous faudra plus de tolérance et bâtir la confiance en nos institutions. Pour cela, des campagnes de sensibilisation sur les avantages du « vivre ensemble » doivent être menées et des actes tendant à renforcer la confiance des populations en l'Etat doivent être posés.

Cyrille AMANI

Ningan COULIBALY

DEUX MOIS DE PARALYSIE DE L'ECOLE IVOIRIENNE : LA NECESSAIRE REMISE EN CAUSE DE TOUS LES ACTEURS

Du 22 janvier au 26 mars 2019, les enseignants du primaire et du secondaire, membres de certains syndicats d'enseignants comme le MIDD, la COSEF-CI, la CESCO ont observé un arrêt de travail. Et durant deux (02) mois, l'Ecole ivoirienne a été paralysée, mettant ainsi à mal la formation de nos enfants et nos jeunes.

Deux mois sans enseignement

Les enseignants revendiquaient entre autres : la revalorisation des primes de logement, la suppression des cours de mercredi et du concours des instituteurs adjoints, la relance des concours des instituteurs ordinaires.

Face aux différents points de revendications, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET FP) a entrepris une série de rencontres et d'échanges avec les responsables syndicaux, dont celle du 18 février 2019, afin de permettre la reprise des enseignements. Au cours de ces échanges, le Gouvernement a rappelé aux enseignants le respect de la trêve sociale dont ils sont signataires depuis 2017. Laquelle trêve leur interdisait toute grève durant cinq (5) ans.

Rappelés à l'ordre, les grévistes ont cependant maintenu leur mot d'ordre estimant n'avoir pas eu gain de cause malgré les différentes réunions. Suite à cette situation de paralysie du secteur éducation-formation, le Gouvernement a pris des sanctions allant de la suspension de solde au gel des comptes.

Afin de permettre la reprise des cours, le Ministre de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique a présidé le 19 mars 2019, une rencontre interministérielle sur la situation de grève qui prévaut dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Le collège ministériel a plaidé pour la levée des mots d'ordre de grève et promis un cadre d'échanges qui sera mis en place par le Premier Ministre afin de discuter et trouver les solutions durables aux problèmes qui minent le système éducatif ivoirien. Suite à cela, la COSEF-CI a tenu le 24 mars 2019, une Assemblée Générale Extraordinaire à Yopougon qui a décidé de la suspension pour un mois du mot d'ordre de grève avec la rétention des notes.

Une grève aux multiples conséquences

La grève aura duré deux bons mois, avec pour corollaires des manifestations violentes. En effet des manifestations d'élèves réclamant la reprise des cours ont parfois été accompagnées d'actes de violence. L'on peut citer entre autres celle de Botro, où le 11 février 2019, suite à une fausse rumeur sur les réseaux sociaux faisant état de la mort en détention de deux élèves arrêtés au cours d'une manifestation violente.

Des arrestations et des agressions d'enseignants ont également été enregistrées comme à Bouaké où des inconnus ont le 25 février 2019, passé à tabac cinq (5) responsables syndicaux, incendié onze (11) motos et emporté quatre (4) autres. A Man, le 05 mars 2019, cinq (05) responsables syndicaux ont été arrêtés par la police.

Ces deux mois de grève ont certainement impacté négativement le déroulement des programmes d'enseignement et la formation des élèves. Il urge donc de trouver des solutions durables pour éviter que la source du savoir devienne la cause de destructions et de perturbations de la quiétude des populations.

Le respect des droits et devoirs

Chacun devra respecter les droits qui lui sont accordés par le législateur et s'acquitter des devoirs qui lui sont imposés.

L'Etat, il est vrai doit respecter le droit à la grève des travailleurs, mais les enseignants ne doivent pas à leur tour priver les élèves du droit à l'éducation.

L'Etat doit imposer des balises aux associations scolaires et universitaires en leur indiquant clairement les limites de leurs actions en cas de revendication.

Quant aux enseignants, ils devraient désormais respecter la liberté syndicale en évitant d'empêcher leurs collègues non membres de leurs syndicats de dispenser les cours.

En somme, il serait souhaitable que dans ce cas spécifique des fonctionnaires et agents de l'Etat respectent la trêve signée avec le gouvernement afin de permettre de produire les ressources nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et travail.

TOURE Yacouba

FOFANA Mamadou

L'OSCS EN MOUVEMENT

La fin du premier trimestre de l'année 2019 a été marquée par l'acquisition du siège de l'OSCS et la supervision des sessions de sensibilisation des communautés en prévention des conflits, promotion du genre et en cohésion sociale.

L'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) se dote d'un siège.

Situé à Cocody, Les 2-Plateaux, 7ème Tranche avant le pont reliant la 8^{ème} Tranche, le bâtiment servant désormais de siège à l'OSCS s'étend sur une superficie de 800 m². C'est un joyau architectural qui a été inauguré le 28 mars dernier par le Professeur Mariatou KONE, Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et la Lutte contre la Pauvreté.



Le bâtiment abritant le siège de l'OSCS

Le bâtiment principal abrite dans le sous-sol et la mezzanine, treize bureaux, une salle de situation, une salle-machines et une cuisine. Le tout accompagné de salles d'eau, d'une cuisine et d'une terrasse avec un perron d'accès.

A l'extérieur de l'édifice principal, se dressent des locaux indépendants dont une grande salle dédiée aux formations en interne, un magasin d'entreposage et une guérite pour les vigiles.



La salle de formation « Professeur MARIATOU KONE »

Evaluation des sessions de sensibilisation des communautés en prévention des conflits, promotion du genre et en cohésion sociale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet : « Appui à la pérennisation des outils de prévention et de gestion des conflits en Côte d'Ivoire » financé par l'UNFPA, 150 relais communautaires et moniteurs issus des localités d'Abidjan (Abobo, Yopougon, Koumassi, Marcory et Port-Bouët), Bouaké, Divo et Gagnoa ont été formés en technique de causeries éducatives, en prévention des conflits, en promotion du genre et en cohésion sociale. Suite à cette formation, ils ont été déployés dans leurs localités respectives afin d'y conduire des séances de causeries éducatives de proximité éclatées auprès de 37 500 personnes. Ces séances de causeries éducatives avaient pour but de sensibiliser les populations, à une participation citoyenne à l'alerte précoce, la prévention des conflits, la promotion du genre et au renforcement de la cohésion sociale.



Une séance de causerie éducative avec des mécaniciens à Bouaké le 30 janvier 2019.

Ainsi pour apprécier le bon déroulement des activités, quatre (04) missions d'évaluation ont été réalisées respectivement à Abidjan (Abobo, Yopougon, Marcory, Port-Bouët), Divo, Gagnoa et Bouaké par les équipes de l'OSCS au cours de ce 1^{er} trimestre. Ces équipes ont eu des séances de travail et des visites de terrain avec les agents de sensibilisation et les superviseurs pour un recadrage lorsque cela a été nécessaire.

Vincent OULOTO
Cynthia YAO



Le Zoom sur...

L'OBSERVATOIRE DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE A INAUGURE SON NOUVEAU SIEGE

La fin de ce premier trimestre 2019 a été marquée par un évènement important : l'inauguration du nouveau siège de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) par Mme la Ministre le Professeur Mariatou KONE. L'Observateur de la Cohésion Sociale revient sur l'évènement.

Évènement exceptionnel, Personnalité exceptionnelle

Le jeudi 28 mars 2019, s'est déroulée la cérémonie officielle d'inauguration du nouveau siège de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale. Marquée par la présence effective du Professeur Mariatou KONE, Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, cette cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux invités de marque. L'activité a enregistré la présence notamment de M. Le Directeur Pays du PNUD, de M. le préfet du département d'Abidjan, de M. le Chef de cabinet du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, de M. le Secrétaire Général du Médiateur de la République, de M. le Directeur Général du Centre National de Coordination des Mécanismes de Réponses (CNCMR), de Mme la représentante de ONU Femmes, un représentant du Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM), de Mme la Directrice Régionale de la Commission de l'OSCS du Sud-Comé, des membres de la Commission Régionale des Lagunes, ainsi que bien d'autres invités...



Un aperçu des invités à la Cérémonie

Dans son allocution, M. COULIBALY Tiohazon Ibrahima, Directeur Général de l'Observatoire de la Solidarité et de Cohésion Sociale (OSCS) a rappelé les difficultés rencontrées par l'OSCS pour se doter d'un siège propre à lui. Difficultés qui ont été surmontées grâce à la disponibilité et l'engagement personnel de Mme la Ministre dont il a salué le soutien permanent à l'équipe de l'OSCS.



Coupure officielle du Ruban par Mme la Ministre de la Solidarité, de la Cohésion et de la Lutte contre la Pauvreté en présence de Monsieur Le Préfet d'Abidjan.

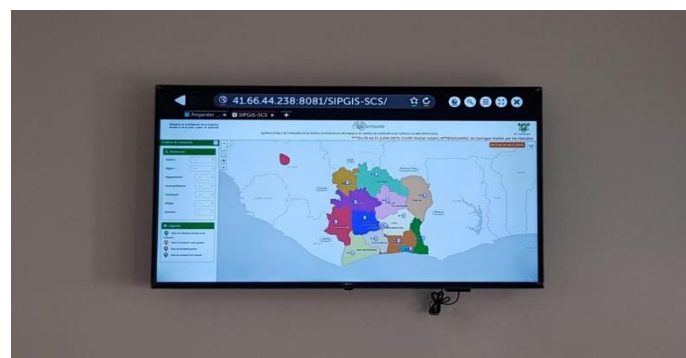
De meilleures conditions pour plus d'efficacité

Mme la Ministre, a quant à elle, insisté sur la plus-value qu'apporte le nouveau siège de l'OSCS qui est l'œil et les oreilles de son département Ministériel. Pour le Professeur Mariatou KONE, cette acquisition permettra au personnel de l'Observatoire de travailler sereinement dans un cadre adapté. Toutes choses qui devraient favoriser l'obtention de meilleurs résultats.

La coupure officielle du ruban a été réalisée par Mme la Ministre, qui avait à ses côtés Monsieur le Préfet du département d'Abidjan. La Ministre découvrait ainsi la plaque commémorative du bâtiment principal avec la date de l'inauguration. Elle fut alors invitée à une visite guidée du siège conduite par M. le Directeur Général de l'OSCS. Au cours de cette visite, une projection a été faite dans la salle de situation pour présenter le Système Intégré de Production et de Gestion d'Informations Stratégiques en matière de Solidarité et de Cohésion Sociale (SIPGIS-SCS).



Lors de la visite de la salle de situation, le Directeur Général de l'OSCS a présenté à Mme La Ministre du MSCSLP et aux invités...



L'écran de visualisation du Système Intégré de Production et de Gestion d'Informations Stratégiques en matière de Solidarité et de Cohésion Sociale (SIPGIS/SCS)

La salle de Formation Professeur Mariatou KONE

La visite guidée s'est s'achevée par le bâtiment annexe dédié à la formation. Cette salle portant le nom de la Ministre Pr MARIATOU KONE permettra au personnel de l'OSCS de bénéficier de différentes formations dans le but de renforcer régulièrement ses capacités et améliorer la qualité de son rendement.